

Rapport de la commission « relatif à la réorganisation de la Protection Civile dans le Canton de Vaud et en particulier dans le district du Gros-de-Vaud »

Préavis municipal n°20-2012

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'examiner la réorganisation de la Protection Civile dans le Canton de Vaud et en particulier dans le district du Gros-de-Vaud est composée de Mesdames et de Messieurs :

Demierre Magali

Grandchamp Sylvette

Chevalier Christianne

Viret Marc-Eugène

Ischi Jérôme

Zurcher Stéphane

Lopes Miguel

Ladite commission s'est réunie sur convocation de la Municipalité le jeudi 16 février 2012, dans la salle de Municipalité en la présence de Mesdames Isabelle Hautier, syndique et Isabelle Gay-Crosier, Municipale ; Messieurs Yves Jauner, Yvan Rochat et Pierre-André Ischi, municipaux.

Il nous a été présenté les nouveaux statuts de l'association des communes du district du Gros-de-Vaud, ceci dans le but de pouvoir leurs apporter d'éventuelles corrections avant qu'ils ne soient définitifs.

Puis la commission s'est à nouveau réunie le mercredi 5 septembre 2012, dans la salle de Municipalité en la présence de Madame Isabelle Gay-Crosier, Municipale ; Messieurs Yves Jauner et Pierre-André Ischi, municipaux.

Les statuts définitifs ont été présentés à la commission et les réponses aux questions posées lors de la séance du mois de février ont été données.

Etant donné que nous ne pouvons pas faire cavalier seul et que les communes avoisinantes ont acceptés ces statuts, nous n'avons alors pas vraiment d'autres choix possibles. Il s'avère plus judicieux d'adopter ces statuts et c'est pourquoi la commission a pu rapidement prendre position.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la commission « Statuts ORPC Gros-de-Vaud » unanime est en phase avec la municipalité pour adhérer à la nouvelle organisation régionale de la Protection Civile du district du Gros-de-Vaud (ORPC).

La commission vous prie donc Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Penthaz

- après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 20 - 2012, relatif à la réorganisation de la Protection Civile dans le canton de Vaud et en particulier dans le district du Gros-de-Vaud,
- entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

décide

- D'autoriser la Municipalité à adhérer à la nouvelle Organisation régionale de Protection Civile du district du Gros-de-Vaud (ORPC)
- D'accepter les statuts de la nouvelle ORPC, dont un exemplaire est joint au présent préavis
- De prononcer la dissolution au 31.12.2012 de l'Organisation régionale de la Protection Civile de Cossonay.

Penthaz, le 1^{er} octobre 2012

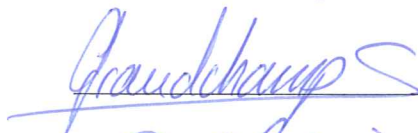
Le rapporteur J. Ischi



Les membres M. Demierre



S. Grandchamp



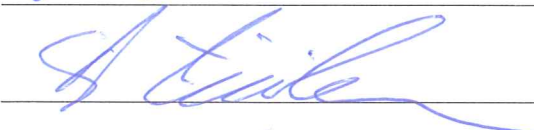
Ch. Chevalier



M.-E. Viret



S. Zurcher



M. Lopes

